



## Comité départemental de course d'orientation du Haut-Rhin (CDCO 68)



FFCO : CD 68

SIREN 452 273 071 SIRET 452 273 071 00012

[cd.haut-rhin@ffcorientation.fr](mailto:cd.haut-rhin@ffcorientation.fr)

### **Secrétaire**

Claudie Grevet  
139 rue du Hilsenfirst  
68610 Linthal

[grevet.claudie@wanadoo.fr](mailto:grevet.claudie@wanadoo.fr)

### **Président**

Gilles Baguerey  
7 rue des champs  
Didenheim  
68350 Brunstatt-Didenheim

[baguerey@evhr.net](mailto:baguerey@evhr.net)

### **Trésorier**

Mauricette Joly  
10 rue du Roussillon  
68700 Cernay

[mauri7ab@free.fr](mailto:mauri7ab@free.fr)

## Procès-verbal de la réunion du comité directeur du CD 68 adopté le 7 juin 2017

Tenue le mercredi 1 mars 2017 à l'office municipal des sports, rue des tisserands, 68000 Colmar

### Ouverture de la réunion à 19h30

#### Membres présents :

Claudie Grevet - Mauricette Joly - Anne Schwartz - Gilles Baguerey - Eric Bald - Christophe Bernauer - Mathieu Harnist - - David Moll - Bernard Mortellier - Jacques Schmidt-Morgenroth - Jean Marc Revel

### ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum.
2. Je suis membre du CD 68, mais je suis qui ?
3. Comment allons-nous fonctionner ?
4. Mise en place du bureau directeur. (5 membres dont président, secrétaire et trésorière.)
5. Organigramme du CD 68 : répartition des compétences suivant répartition ligue Grand Est.
6. Frais de déplacements 2017, frais divers.
7. Stage 2017 au Champ du Feu.
8. Point sur la trésorerie. (Si Mauricette a toutes les données)
9. Village des sports de nature du 23 au 25 juin.
10. Point sur les subventions : Département – CNDS.
11. Olympiade 2017- 2021 : Que faisons-nous ?  
Statuts à réactualiser avant la prochaine AG.  
Course CD : une dans l'année à partir de 2018.
12. Questions diverses :
13. Tour de table

#### 1. Vérification des pouvoirs et du quorum

Pour cette séance, 11 voix sur un total de 11 possibles sont représentées.

Le quorum des 2/3 des voix étant atteint le comité directeur peut valablement délibérer.

Avant de commencer la réunion, le président propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :  
Adoption du procès-verbal du 16 décembre.

**Adopté : 11/11 voix.**

## **Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2016**

Le procès-verbal avait été communiqué au préalable aux membres du CD. Le procès verbal du 16 décembre 2016 est adopté sans modification à l'unanimité des membres présents.

Adoption 11/11 voix.

### **2. Présentation des membres du CD 68**

Chacun s'est présenté à tour de rôle et a précisé les différentes fonctions occupées au sein de leur club et des différentes instances.

### **3. Fonctionnement du CD 68**

Le président a exposé la manière dont il voulait que le comité fonctionne. Le président ne gèrera pas tout. Chacun se verra attribuer une fonction et devra la prendre en charge.

Nous sommes là pour gérer le CD 68. Naturellement, vous êtes comme moi membre d'un club avec bien souvent des responsabilités, mais ici nous sommes au CD 68.

Nous devons parler d'une seule voix. Tout le monde a droit à la parole. Si on ne comprend pas, on demande des explications. Nous aurons des divergences, des points de vue différents, mais une fois la décision prise, c'est celle-là qu'il faudra défendre.

Le président proposera des idées, des actions qui ne seront que des propositions. Le comité débattrà et la majorité l'emportera.

Etre au comité départemental : c'est avoir un contrat moral entre nous.

Pour la bonne conduite des réunions, on pense à venir avec ses documents. Nous irons plus vite dans le déroulement de celle-ci.

Circulation des informations :

La secrétaire envoie au président le compte rendu de la réunion. Après son accord, la secrétaire l'envoie par mail aux membres du bureau pour adoption informatique. Après validation la secrétaire l'envoie par mail aux présidents des différents clubs et pour information au CD 67 et au président de la ligue Grand Est.

Le procès-verbal sera adopté officiellement à l'ouverture de la prochaine réunion.

### **Question : Rôle du CD**

Eric Bald demande quel est le rôle du CD

Avant le CD servait essentiellement de boîte aux lettres. Maintenant avec la nouvelle structuration des régions, le CD va évoluer dans son rôle. Il devient l'interlocuteur des instances officielles. Il s'occupe des demandes de subventions au CNDS et au conseil départemental et il redistribue leur quote-part aux clubs.

Le rôle va certainement se renforcer au fur et à mesure que la ligue Grand Est va se développer.

### **4. Election du bureau directeur.**

Conformément au statut, sont membres de droit : le président, la secrétaire et la trésorière ainsi que 2 membres. Le président propose que – au vu des fonctions – la candidature de Christophe Bernauer et de Bernard Mortellier.

**Adopté : 11 voix/11**

Le bureau directeur a pour rôle de préparer les réunions et si la situation l'exige peut prendre des décisions rapidement. Il rendra compte de ses actions au vu et à mesure aux autres membres du comité.

## 5. Organigramme

Administratif	Formation	Pratiques sportives	Jeunes	Cartographie	Equipements sportifs	Communication	Arbitrage Règlement
<b>Président</b> Gilles Baguerey	Calendrier Suivi	Pédestres VTT Stages	Scolaires Balises de couleur	Suivi projets Déclaration Règlement	Suivi matériel Sport ident	Site	Attribution Suivi Réglementation sportive
<b>Trésorière</b> Mauricette Joly	Bernard Mortellier	Christophe Bernauer		Bernard Mortellier	Jean-Marc Revel	Christophe Bernauer	Christophe Bernauer
<b>Secrétaire</b> Claudie Grevet	David Moll	Eric Bald Anne Schwartz		David Moll		Anne Schwartz	David Moll Mathieu Harnist

Cet organigramme est calqué sur celui de la ligue Grand Est.

Christophe Bernauer accepte de mettre à jour le site du CD avec l'aide d'Anne Schwartz. Les comptes rendus de réunion seront mis en ligne sur le site.

Jean Marc Revel est en charge de la gestion du matériel, il va se mettre en relation avec Jean Luc Pierson.

Mathieu Harnist et David Moll s'occupent du calendrier des compétitions départementales ainsi que du classement de la coupe du crédit mutuel. Un règlement a été élaboré.

Christophe Bernauer s'occupe de la formation et du suivi des stagiaires. Il reste néanmoins un point à éclaircir qui s'occupe de la validation des stagiaires ?

La question sera posée à la ligue Grand Est.

## 6. Frais de déplacement et frais divers.

Pour les remboursements des frais kilométriques qu'il s'agisse de présence aux réunions ou d'expertise de course départementale, chaque membre devra remplir une feuille qu'il communiquera en fin d'année à la trésorière. Rappel : le calcul se fait via Michelin (domicile au lieu de la réunion). On privilégie le co-voiturage.

Pour les autres frais, une facture ou ticket de caisse seront demandés. Naturellement, on demande l'autorisation avant d'engager les frais et c'est le bureau directeur qui valide.

## 7. Stage CD 2017

Un stage est prévu du samedi 6 mai 2017 à partir de 12h jusqu'au lundi 8 mai 16h30 à Belmont, près du champ du feu en coopération avec le CD 67 (voir pièce jointe). Une subvention sera allouée aux clubs en fonction du nombre de participants. Une information va être transmise aux clubs. Une prise en charge sera faite par le club sur la base d'un tiers. Cette aide sera remboursée directement au club et devra figurer comme aide du CDCO 68.

## 8. Point sur la trésorerie

La ligue d'alsace a fait parvenir un chèque de 3500 euros pour l'aide au développement de la CO. Un point sur la trésorerie sera fait à la prochaine réunion. Le rendez-vous avec le Crédit Mutuel est prévu le vendredi 3 mars.

## **9. Village des sports et de nature**

Après discussion sur la participation ou non, il a été décidé que même si cela n'amenait pas de nouveaux licenciés, il était important de se faire connaître, d'autant plus que nous sommes un sport de nature.

Seront présent sur le site :

- Vendredi 23 juin de 10h à 17h Gilles, Claudie, Mauricette (l'après-midi).
- Samedi 24 juin de 10h à 17 h Gilles, Mauricette, Mathieu.
- Dimanche 25 juin de 10h à 17h Gilles, Mauricette, Anne.

## **10. Subventions CNDS et du département**

Mauricette et Gilles assisteront à une réunion le mercredi 8 mars

Au vue des affectations de financement et des montants alloués une mutualisation des demandes est souhaitable

La demande de subvention de fonctionnement du comité départemental pour 2017 (faite en grande partie par Jean-Luc) sera remise en mains propres par le président le 13 mars.

## **11. Olympiade 2017 -2021**

Les objectifs pour l'olympiade 2017-2021 ont été évoqués :

- Aider les jeunes et continuer à former les membres,
- Organiser le passage des balises de couleurs le 14 octobre 2017,
- Organiser une course départementale par an à partir de 2018,
- Réviser les statuts.

## **12. Questions diverses**

**Lecture du courrier du COBF (voir copie du mail)**

**Relation chasseurs – course d'orientation.**

**Problématique chasseurs :**

Tous les clubs sont confrontés au même problème que le COBF. Des réunions ont déjà été organisées avec les chasseurs et n'ont guère abouti. Le dialogue au cas par cas semble être la meilleure solution. Bernard Mortellier précise que même l'ONF a des problèmes avec les chasseurs. Le CDCO 68 est bien une institution sportive, mais ne représente rien aux yeux des chasseurs. Un dossier fait par Jean-Luc Pierson et André Mertz a été mis à la disposition du COBF pour en prendre note. Le CDCO 68 est bien sensibilisé sur cette problématique.

Les maires sont également maîtres du jeu. Il faut toujours négocier et il faut surtout que les participants respectent les consignes des organisateurs.

**Plan cartographie et utilisation des cartes :**

Une réunion avec les présidents de club est à envisager permettant ainsi de travailler dans la même direction. Un courrier sera adressé d'ici quelque temps pour qu'une réunion se déroule avec les référents cartographiques ou les présidents de club d'ici la fin mars. Les sujets abordés seront de plusieurs ordres – (calendrier de réalisation des cartes, discussion sur les éventuelles zones cartographiables en fonction de l'implantation du club, voire une éventuelle mutualisation,

---

PV CDCO 68 du 1/03/17 adopté le 7 juin 2017

l'appartenance des cartes etc...) Il n'y aura pas de sujet tabou. Néanmoins il faudra que l'on fonctionne en corrélation du règlement cartographique du GE.

Les cartes ne peuvent pas profiter à tous nos membres, c'est utopique. Une carte ne peut pas être considérée comme une action commerciale, loin de là.

Les accords entre clubs concernent les 2 parties. Le CDCO 68 n'a pas vocation à interdire ces accords. Une mutualisation des cartes qui le veut.....

### **Secours :**

De nouvelles dispositions ont été prises par la FFCO (se référer à la dernière lettre aux clubs). Le CDCO 68 est conscient que les secours représentent un manque à gagner pour le club organisateur, mais c'est une obligation...

### **Entraînements :**

Il faut demander les autorisations à la mairie surtout s'assurer qu'il n'a pas de chasse ou de battue organisée....

Dans la finalité, le CDCO 68 est prêt à s'investir à condition que tout le monde aille dans le même sens, que les décisions prises soient respectées et surtout nous ne pouvons pas aller à l'encontre de nos règlements....

Question de Mathieu Harnist au sujet du matériel de l'ancienne ligue (voir copie du mail ci-dessous)

Après discussion, il sera demandé à l'ancienne ligue d'Alsace de partager le matériel entre les 2 CD, tout en précisant que ce matériel appartient toujours à la LACO.

## **Tour de table**

Mauricette a demandé si nous étions d'accord pour habiller de logos le podium que le CD 68 a racheté au club de Mulhouse. Une demande de devis va être lancée.

Plusieurs membres souhaiteraient que les réunions soient plus courtes.

La réunion s'est terminée à 23h30. La prochaine réunion a été fixée au **mercredi 7 juin 2017 à 19h**.

### **Mail de Mathieu Harnist.**

Lors de l'AG de la ligue d'Alsace il a été abordé brièvement la question de la répartition du matériel de la ligue après la dissolution, concernant le matériel informatique je suis bien entendu d'accord avec la proposition d'Yves Caru de la laisser aux derniers utilisateurs, ce matériel étant en bout de vie.

Concernant les boîtiers SI, toiles et autre matos de CO (kit impression??, je n'ai pas la liste...) je trouve la proposition de Yves inadapté avec les nouvelles structures.

Pour rappel il propose de laisser ce matos à disposition des deux CDCO 68 et 67 et de se charger de veiller à ce matériel.

La Ligue d'Alsace sera dissoute je ne pense pas qu'à l'heure actuelle il soit judicieux de créer une "structure" pour gérer du matos entre les deux CD.

Faisons simple et répartissons le matériel entre les deux CD, en cas de grosse organisation et de besoins nous pourrons bien entendu nous prêter le matériel comme c'est déjà le cas aujourd'hui

Courrier du comité du COBF.  
Au bureau directeur du CD

Bonjour,

Lors de la réunion du comité directeur du COBF en date du 13 février, nous avons discuté d'un certain nombre de difficultés qui nous préoccupent pour l'organisation des courses et pour le développement de la course d'orientation. Les autres clubs du 68 sont certainement dans la même problématique.

**Relation chasseur - course d'orientation**: Pour les courses que le COBF organise en 2017, les directeurs de course ont de plus en plus de difficultés à obtenir des autorisations de la part des mairies. Les maires subissent de plus en plus la pression des chasseurs. Leurs autorisations deviennent de plus en plus conditionnelles et pour la course de septembre 2017 le maire de BERGHOLTZ-ZELL a refusé verbalement l'autorisation. Suite à la demande d'autorisation à la mairie de WESTHALTEN pour le week-end CO à VTT du 11 et 12 mars 2017, le secrétaire de mairie nous a précisé que dorénavant seule la marche populaire et le trail seraient autorisés comme événements nature sur leur secteur.

Des actions ont été engagées par André MERTZ et Jean-Luc PIERSON au niveau des chasseurs. Nous n'avons pas de retour d'information pour l'instant. Quelle serait la suite de ces actions?

**Plan cartographique et utilisation des cartes** : A ce jour les règles d'utilisation des cartes d'un club par un autre club pour les compétitions et pour les entraînements ne sont pas clairement définies. Pour l'utilisation de la carte "Pays de ROUFFACH" pour le week-end CO-VTT du 11 et 12 Mars 2017, le COC nous a demandé 3 euros par coureur que nous avons renégocié à 1,50 euros. Nous pensons qu'une mutualisation des cartes au CD68 avec mise à disposition des clubs suivant des règles définies serait une bonne approche.

Ne devrions-nous pas travailler ensemble pour que nos cartes profitent à tous nos membres sans y associer cette notion commerciale non associative.

**Secours**: L'imposition des secours externes au club par le SDIS et par la sous-préfecture représente un coût important et impacte le bénéfice d'une compétition. Kyrian est intervenu au niveau de la Ligue GRAND-EST pour demander une augmentation du tarif des compétitions. Suite à la réunion du SDIS du mois de décembre 2016 sous l'impulsion de Jean-Philippe THIEBAULT un courrier a été transmis à la FFCO demandant d'avoir des règles moins contraignantes au niveau des secours. Quelle est la position du CD68.

**Entraînements** : Pour les entraînements les clubs ne demandent pas forcément d'autorisation à la mairie. Petite anecdote: Lors d'un entraînement COBF de 2 personnes sur parcours Vita à la Gauchmatt le samedi 11/02, un chasseur nous demande des autorisations... Quelle est la position du CD68 ?

Pour tous ces points le COBF souhaite la mise en place d'actions communes aux trois clubs sous l'égide du CD. Avec son statut "plein" entre clubs et la LGECO, le CD68 devrait

être encore plus une entité reconnue, respectée et consultée par nous mais aussi par les principaux acteurs locaux, partenaires de notre activité: maires, chasseurs, associations de protection de la nature et des zones protégées, représentants de l'état, etc...

Dans cette nouvelle organisation qui se met en place, le COBF aimerait connaître le rôle exact du CD68 et qui assure le contact et la relation avec les clubs.

Cordialement

Le comité directeur du COBF

Claudie Grevet  
Secrétaire du CDCO 68

Gilles Baguerey  
Président du CDCO 68

